



# De l'importance des redevances dans le système français de l'eau

3<sup>e</sup> Temps



# Thierry Vatin

Directeur Général de l'agence de l'eau Artois-Picardie





# La triple finalité d'une redevance

- Système économique performant pour la collecte de ressources financières
- Peut avoir un effet incitatif et conduire à un changement de comportement
- Est un outil puissant pour collecter des données sur l'environnement et mieux construire les programmes de mesures



# Un « bon » système de redevances environnementales d'un point de vue économique

- équitables et économiquement acceptables
- coût-efficace
- collecter de l'argent et le consacrer au financement des investissements dans le domaine de l'eau
- incitatif vis-à-vis de l'environnement



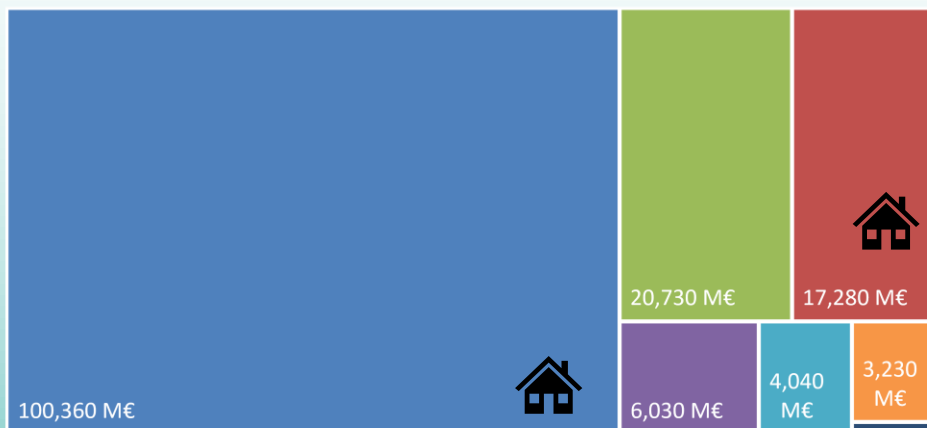
# Les redevances liées à l'eau

- pollution de l'eau
- prélèvement d'eau
- collecte des eaux usées dans les réseaux
- stockage de l'eau en période d'étiage
- pollutions diffuses
- protection du milieu aquatique
- cynégétique



# Une ressource financière vitale

- Pollution et collecte domestique
- Prélèvement pour l'alimentation en eau potable
- Pollution diffuse et élevage
- Pollution et collecte non domestique
- Prélèvement activités économiques
- Cynégétique
- Protection du milieu aquatique



 : redevances en lien avec la facture d'eau

- Les redevances AEP pèsent pour 6% de la facture d'eau (stable dans le temps)
- Ensemble des redevances = 152M€ en 2022
- 77% des redevances proviennent de la facture d'eau
- Discutées et votées en Comité de Bassin et Conseil d'Administration





# Présentation générale de la réforme des redevances

La réforme des redevances adapte la fiscalité aux enjeux environnementaux relatifs à la pollution et à la raréfaction de la ressource en eau :

→ Renforcement des principes de pollueur-payeur

→ Rééquilibrage des charges fiscales sur l'eau entre les différentes catégories de redevables

→ Substitution des actuelles redevances domestiques en créant :

- **Une redevance basée sur la consommation d'eau potable**
- **Deux nouvelles redevances basées sur la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif**

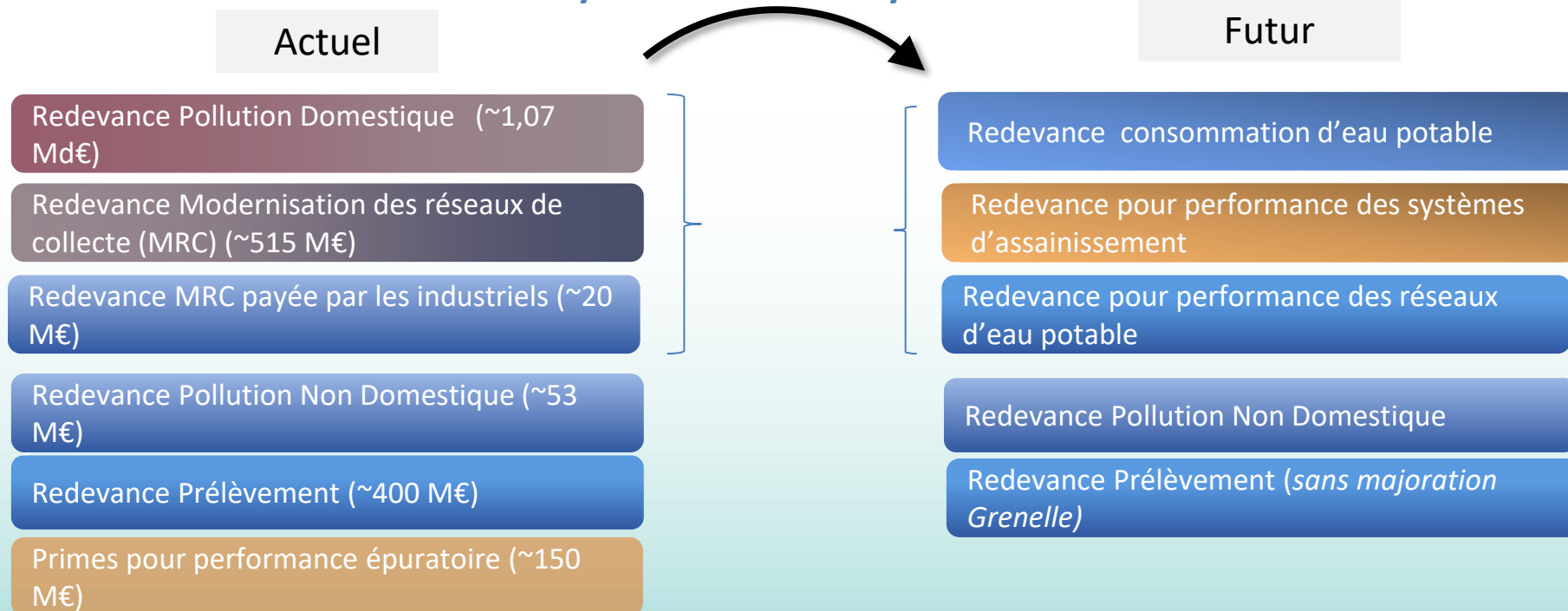
→ Indexation de l'encadrement tarifaire sur l'inflation






# Présentation générale de la réforme

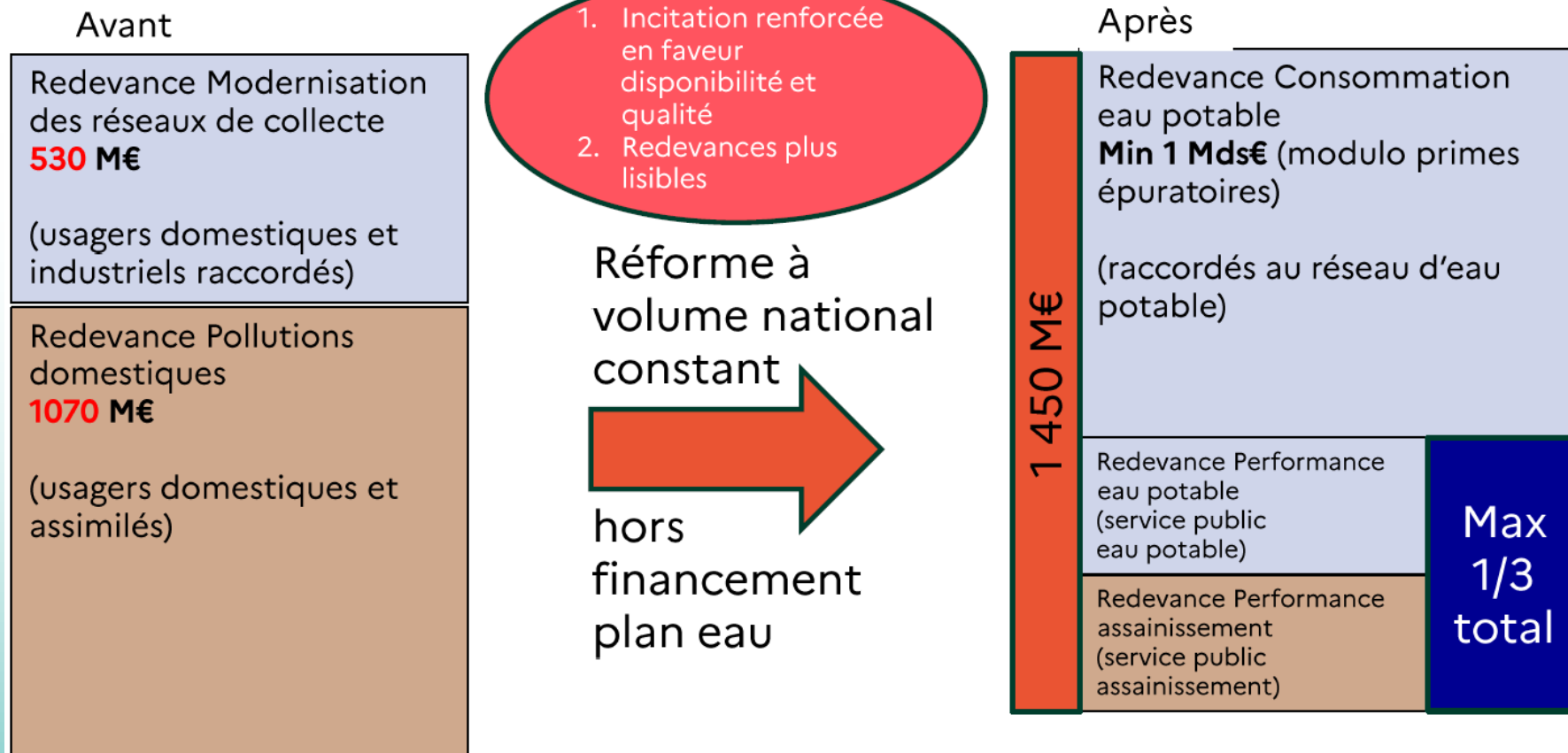
## Systeme actuel et systeme futur



 **Produit financier attendu pour les redevances de consommation d'eau potable et les deux redevances de performance : ~ 1,45 Md€ = ~ 1,6 Md€ (Redevances Pollution Domestique et Modernisation des réseaux de collecte) - 150 M€ (primes pour performance épuratoire)**

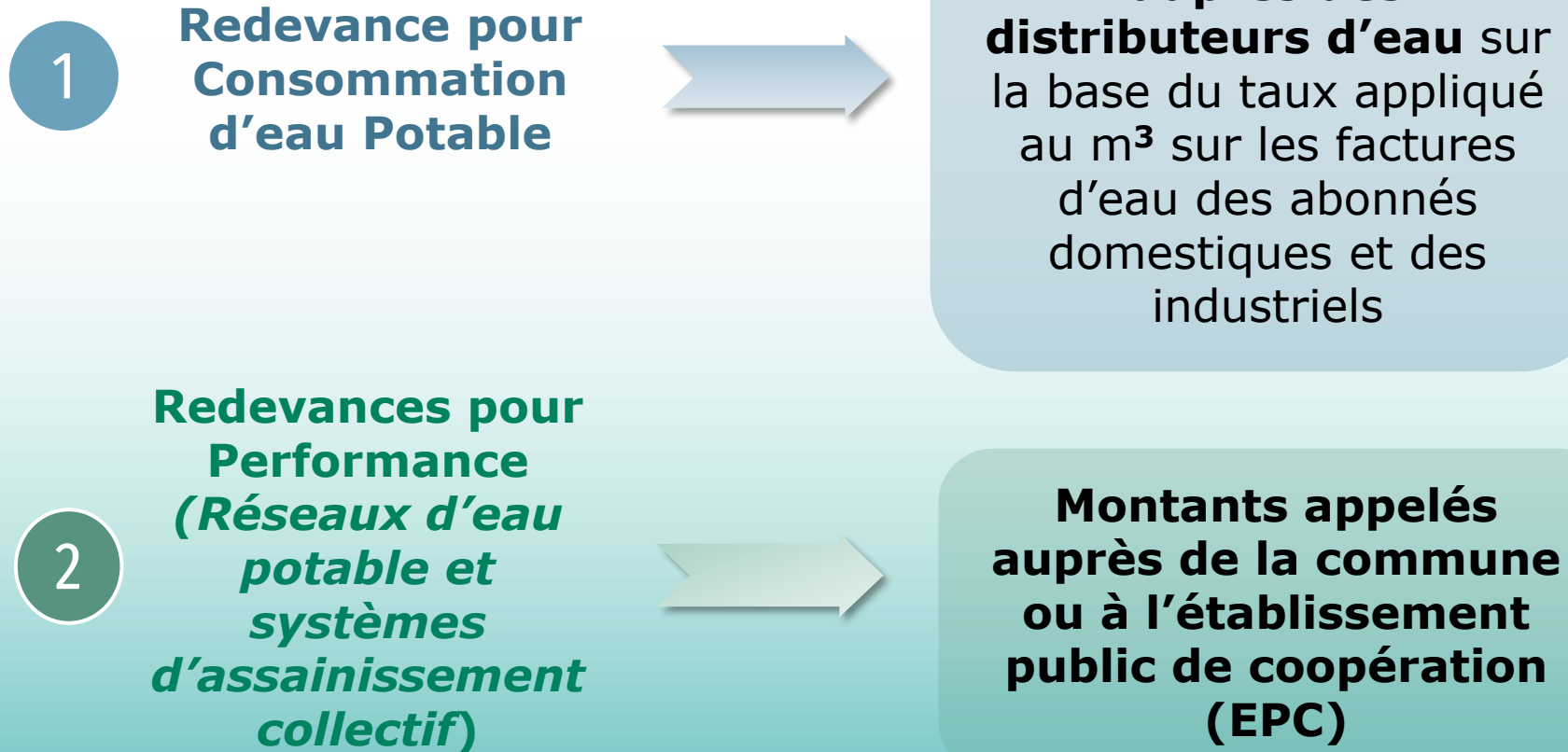


# Présentation générale de la réforme





# Présentation des futures redevances





# Présentation des futures redevances

## 1 redevance de Consommation d'eau Potable

- Assujettis : **abonnés domestiques et industriels**
- Assiette : **m<sup>3</sup> d'eau potable consommés** (V soumis à redevance eau potable)
- Proportion : **2/3** du montant financier attendu ~ **1 Md€**

## 2 Redevances pour Performance : Eau Potable Assainissement

- Assujettis : **commune ou son établissement public de coopération compétent** en matière de distribution d'eau potable pour les **réseaux d'eau potable** et en matière d'épuration des eaux usées pour les **systèmes d'assainissement**
- Assiette :
  - **Réseaux d'eau potable** : m<sup>3</sup> d'eau facturés AEP
  - **Système d'assainissement** : m<sup>3</sup> d'eau facturés au titre de l'assainissement.
- Proportion : **1/3** du montant financier attendu ~ **450 M€**



# Les critères de modulation des redevances pour performance

## **Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif :**

- modulation assise sur des critères relatifs à la conformité réglementaire, à la validation de l'autosurveillance et au bon fonctionnement du système d'assainissement (*reprise de critères utilisés pour le calcul des primes à la performance épuratoire*)
- amplitude de modulation : de 0,3 (systèmes les plus performants) à 1 (systèmes les moins performants)

## **Redevance pour performance des réseaux d'eau potable :**

- modulation assise sur des critères de performance (rendement du réseau ou indice linéaire des volumes non comptés) et de gestion patrimoniale (connaissance du réseau et gestion patrimoniale)
- amplitude de modulation : de 0,2 (systèmes les plus performants) à 1 (systèmes les moins performants)



# Les conséquences sur la facture d'eau

- Présence de la ligne « consommation d'eau potable » en remplacement de la redevance « lutte contre la pollution »
- Répercussion des contre-valeurs relatives aux redevances de performance, eau potable et assainissement collectif

## Votre facture en détail

	Période de facturation	Volume <i>en m<sup>3</sup> ou quantité</i>	Prix unitaire <i>en €</i>	Montant HT <i>en €</i>	Taux TVA <i>%</i>
<b>Production et distribution de l'eau potable</b>					
Part délégataire tranche 1	du 18-02-2023 au 31-03-2023	10	0,7474	7,47	5,50%
Part délégataire tranche 1	du 01-04-2023 au 19-05-2023	11	0,7612	8,37	5,50%
Part SEDIF	du 18-02-2023 au 19-05-2023	21	0,5100	10,71	5,50%
Abonnement trimestriel <i>(Contribution aux frais fixes du service de l'eau)</i>	du 01-04-2023 au 30-06-2023			6,53	5,50%
Préservation des ressources en eau par délibération 2022-34 (redevance Prélèvement) <i>(Agence de l'Eau Seine-Normandie)</i>		21	0,0507	1,06	5,50%
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>					
Redevance communautaire	du 18-02-2023 au 19-05-2023	21	0,7000	14,70	0,00%
Redevance départementale	du 18-02-2023 au 19-05-2023	21	0,5627	11,82	10,00%
Redevance interdépartementale	du 18-02-2023 au 19-05-2023	21	1,3870	29,13	10,00%
<b>Organismes publics</b>					
<del>Lutte contre la pollution</del> → Consommation d'eau <i>(Agence de l'Eau Seine-Normandie)</i>		21	0,3800	7,98	5,50%
<del>Modernisation des réseaux</del> + Redevance de performance assainissement <i>(Agence de l'Eau Seine-Normandie)</i>		21	<del>0,1850</del>	3,89	0,00%
Soutien d'étiage par délibération 2022-35 <i>(EPTB Seine Grands Lacs)</i>		21	0,0117	0,25	5,50%
Développement des voies navigables par délibération 2022-33 <i>(Voies Navigables de France)</i>		21	0,0156	0,33	5,50%